

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: **0 551 943 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **93200063.1**

(51) Int. Cl.⁵: **B05C 17/02**

(22) Date de dépôt: **12.01.93**

(30) Priorité: **15.01.92 BE 9200032**

(43) Date de publication de la demande:
21.07.93 Bulletin 93/29

(84) Etats contractants désignés:
CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU NL PT

(71) Demandeur: **FIDE INTERNATIONALE Société Anonyme**
34, Avenue de Fontainebleau
F-77760 La Chappel La Reine(FR)

(72) Inventeur: **Dumoulein Roland,**
Gemeenhof 79
B-8501 Kortrijk-Heule(BE)

(74) Mandataire: **Donné, Eddy**
M.F.J.Bockstael Arenbergstraat 13
B-2000 Anvers (BE)

(54) **Rouleau à peinture anti-éclaboussures.**

(57) Rouleau à peinture anti-éclaboussures, caractérisé en ce qu'il existe principalement en un propre rouleau à peinture 1 qui est monté librement tournant dans un logement (5), une chape réglable (11) étant mise en place entre le propre rouleau à peintu-

re 1 et le logement (5), cette chape (11) pouvant être mise et gardée dans n'importe quelle position vis-à-vis du rouleau à peinture (1) respectivement le logement (5).

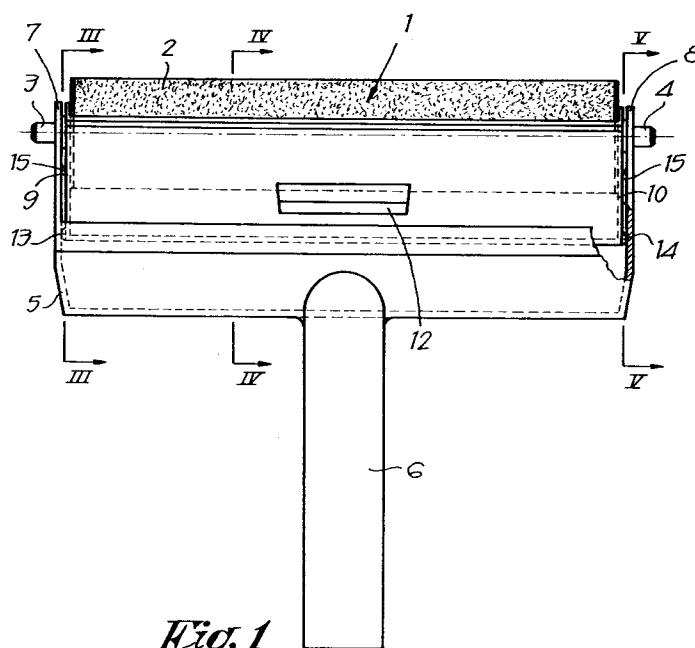


Fig. 1

EP 0 551 943 A1

La présente invention a trait à un rouleau à peinture anti-éclaboussures, plus spécifiquement à un rouleau à peinture qui évite autant que possible l'éclaboussement lors de l'application de peinture sur un mur, plafond ou similaire.

Il est connu que lorsqu'on utilise un rouleau à peinture traditionnel, à cause des révolutions que fait le propre rouleau à peinture et à cause de la force centrifugale qui travaille à la circonférence du rouleau, la peinture est pour ainsi dire transportée à la circonférence du rouleau, ce qui est très efficace à la place où la peinture doit être appliquée sur un mur, plafond ou similaire, mais ce qui présente le désavantage ennuyant, à la place où le rouleau à peinture n'est pas en contact avec la surface à peindre, que la peinture, aux extrémités des soies ou similaires du rouleau à peinture, quitte ces soies et cause donc des éclaboussures sur le sol, les meubles ou similaires et aussi sur le corps de la personne se servant d'un tel rouleau à peinture.

La présente invention a comme objet un rouleau à peinture qui exclut presque totalement les désavantages précités.

A cette fin, ce rouleau à peinture existe principalement en la combinaison d'un propre rouleau à peinture qui est monté librement tournant dans un logement, une chape abattante réglable étant posée entre le propre rouleau à peinture et le logement, cette chape pouvant être mise et gardée en n'importe quelle position vis-à-vis du rouleau à peinture, respectivement vis-à-vis du logement.

Afin de mieux démontrer les caractéristiques de l'invention, il est décrit ci-dessous, comme exemple sans aucun caractère limitatif, une forme d'exécution préférentielle, référence étant faite aux dessins accompagnants, dans lesquels:

la figure 1 représente une vue d'en face d'un rouleau à peinture suivant l'invention;

la figure 2 représente une vue latérale du rouleau à peinture suivant la figure 1;

la figures 3, 4 et 5 représentent des coupes suivant les lignes III-III, IV-IV et V-V dans la figure 1;

la figure 6 représente l'application d'un rouleau à peinture suivant l'invention sur un mur vertical;

la figure 7 représente l'application d'un rouleau à peinture suivant l'invention sur un plafond.

Le rouleau à peinture suivant l'invention existe principalement en le propre rouleau à peinture 1 qui est pourvu de soies ou similaires 2 et qui est logé de façon appropriée dans des paliers, au moyen de fusées d'essieux finales 3-4, dans un logement 5 sur lequel est monté la poignée 6 du rouleau à peinture.

Entre les extrémités du rouleau à peinture 1 et les joues 7-8 dudit logement s sont montées, librement tournables sur les fusées d'essieux finales 3

et 4 du rouleau à peinture 1, les joues 9 et 10 d'une chape 11 qui est pourvue sur sa surface extérieure d'un organe de commande 12.

Les parois extérieures des joues 9 et 10 de la chape 11 sont l'une et l'autre prévues d'une saillie sphérique 13-14 qui peut coopérer avec des arêtes 15 qui sont prévues sur les parois intérieures des joues 7 et 8 du logement 5.

La chape 11 est à peu près circulaire, tandis que le logement 5 présente une partie inférieure 16 qui forme pour ainsi dire un petit récipient à parois intérieures lisses, de sorte que le nettoyage est très facile, dans lequel la peinture superflue peut être recueillie.

L'usage du rouleau à peinture suivant l'invention est très simple et comme suit. Quel que soit la position de la surface sur laquelle la peinture doit être appliquée, plus spécifiquement comme représenté dans les la figures 6 et 7, la chape 11 sera déplacée au moyen de l'organe de commande 12 vis-à-vis du logement 5 afin d'obtenir qu'il existe une distance aussi petite que possible entre la surface à peindre et le bord plus proche de la chape 11, le tout d'une telle façon que de la peinture éclaboussante, causée par la rotation du rouleau à peinture 1, se retrouve, d'une part, dans ledit récipient 16 du logement 5, et d'autre part dans la chape 11 d'où cette peinture peut éventuellement couler vers ledit récipient 16.

La chape 11 sera bloquée dans n'importe quelle position vis-à-vis du logement 5 parce que les saillies 13 et 14 sont toujours placées entre deux arêtes 15, ce qui est rendu possible par le fait que les joues 9-10 sur lesquelles sont placées les saillies 13 et 14 sont déformables.

Il est clair que de cette façon un rouleau à peinture est obtenu dans lequel de la peinture éclaboussante sera recueillie à peu près totalement.

La présente invention n'est nullement limitée à la forme d'exécution décrite comme exemple et représentée dans les dessins ci-joints, mais un tel rouleau à peinture peut être réalisé en diverses formes et dimensions sans sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Rouleau à peinture anti-éclaboussures, caractérisé en ce qu'il existe principalement en un propre rouleau à peinture 1 qui est monté librement tournant dans un logement (5), une chape réglable (11) étant mise en place entre le propre rouleau à peinture 1 et le logement (5), cette chape (11) pouvant être mise et gardée dans n'importe quelle position vis-à-vis du rouleau à peinture (1) respectivement le logement (5).

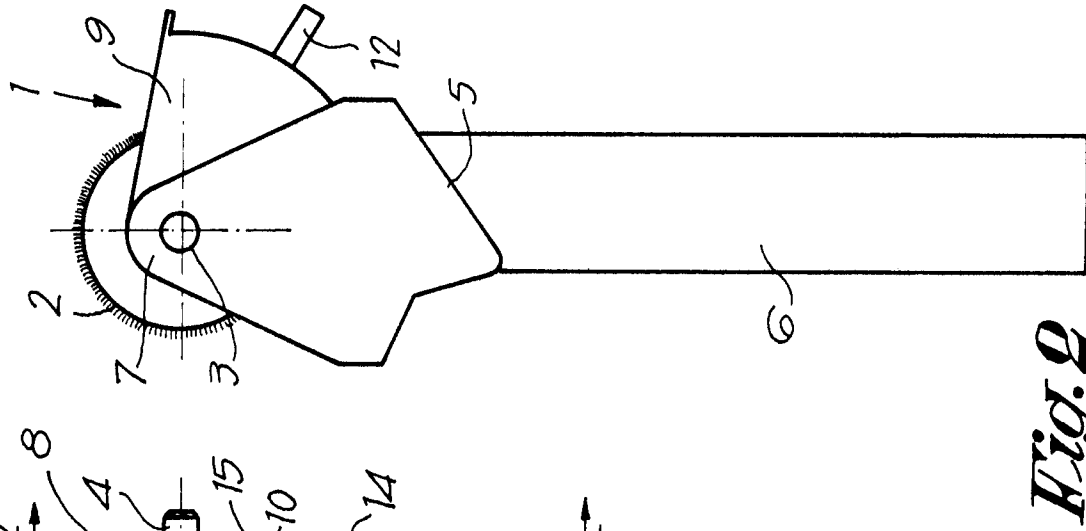
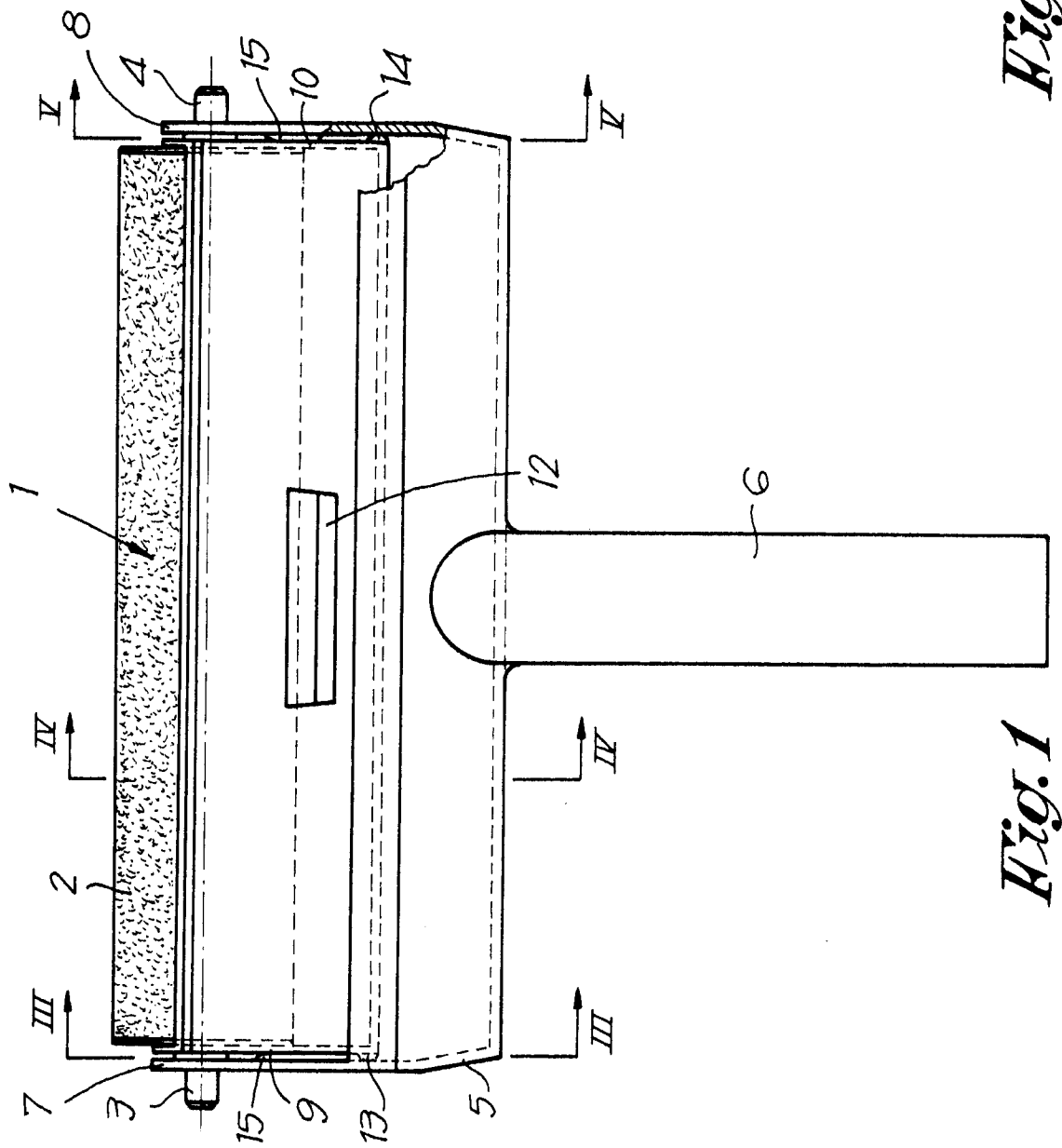
2. Rouleau à peinture anti-éclaboussures suivant la revendication , caractérisé en ce que le rouleau à peinture (1) est logé librement tournant dans des paliers au moyen de deux fusées d'essieux finales (3-4) dans des joues (7-8) du logement (5), ce logement (5) étant réalisé en bas comme un récipient (16) avec des parois intérieures lisses. 5
3. Rouleau à peinture anti-éclaboussures suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'une poignée (6) est prévue sur le logement (5). 10
4. Rouleau à peinture anti-éclaboussures suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite chape (11) est montée librement tournant avec ses joues finales (9) et (10) sur les extrémités d'arbre (3) et (4) du rouleau à peinture (1) et ceci entre les extrémités de ce dernier et les joues (7-8) du logement (5), cette chape étant pourvue d'un organe de commande (12) afin de la pouvoir tourner facilement vis-à-vis du rouleau à peinture (1), respectivement du logement (5). 15
20
25
5. Rouleau à peinture anti-éclaboussures suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la paroi extérieure des joues (9) et (10) de la chape (11) sont l'une et l'autre pourvues d'une saillie (13-14) qui peut coopérer de façon appropriée avec des arêtes (15) qui sont prévues sur la surface intérieure des joues (7) et (8) du logement (5) afin de mettre et de garder la chape (11) dans n'importe quelle position vis-à-vis du rouleau à peinture (1), respectivement vis-à-vis du logement (5). 30
35

40

45

50

55



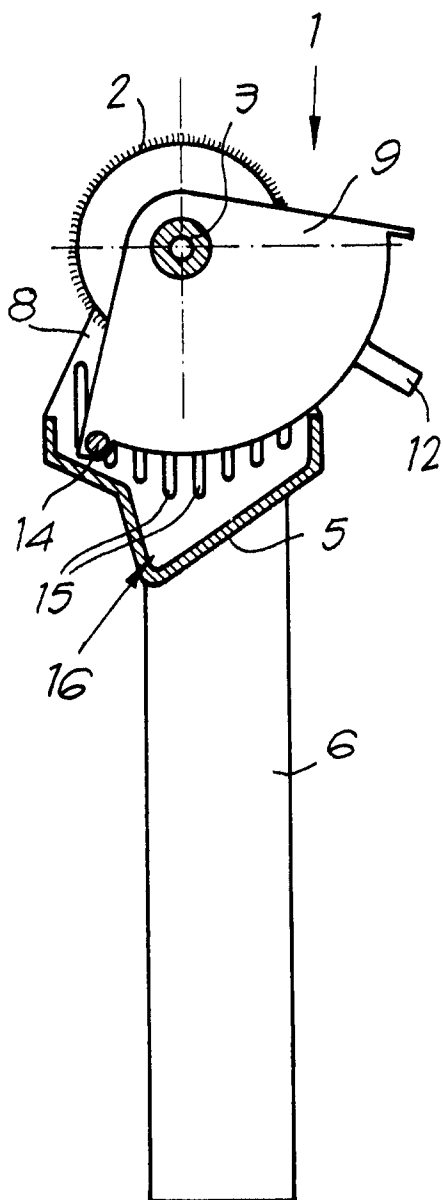


Fig. 3

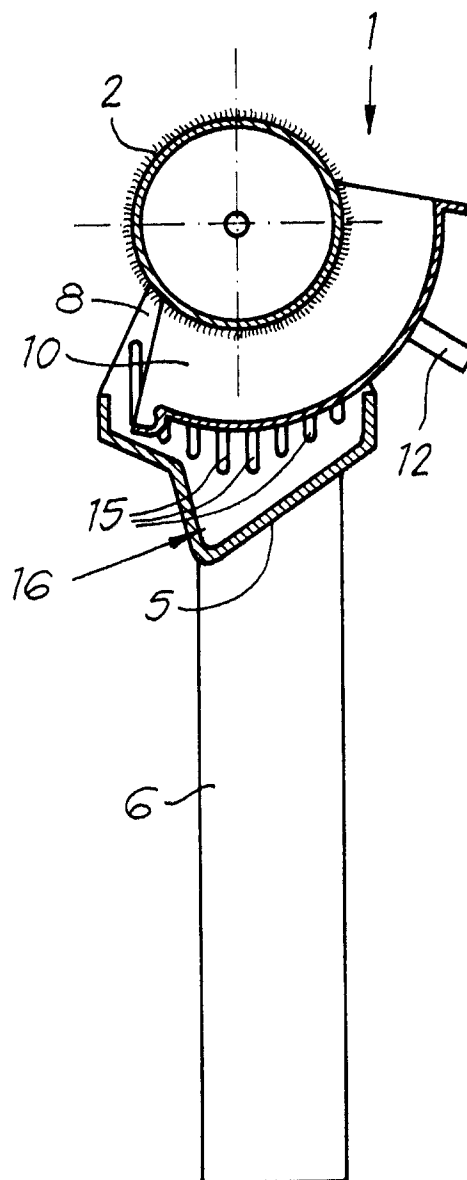


Fig. 4

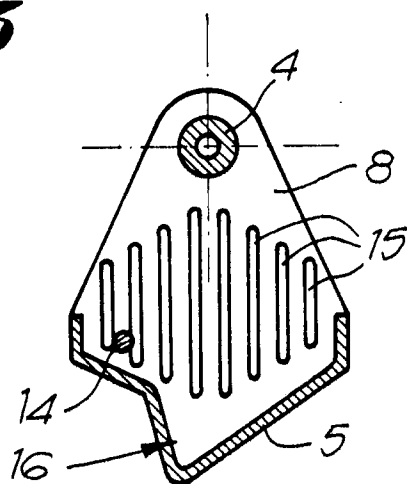


Fig. 5

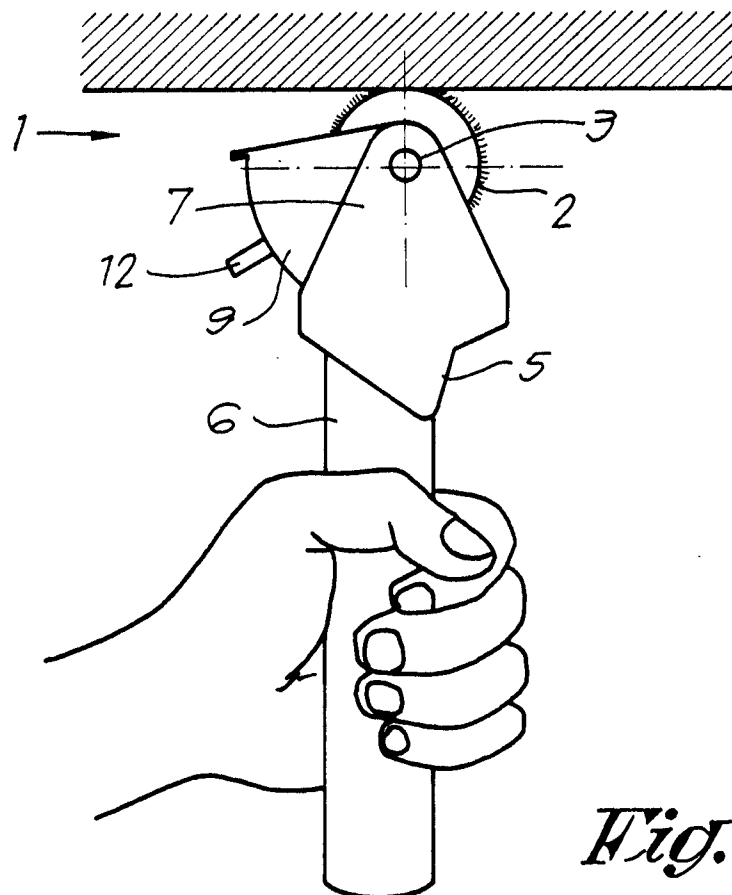
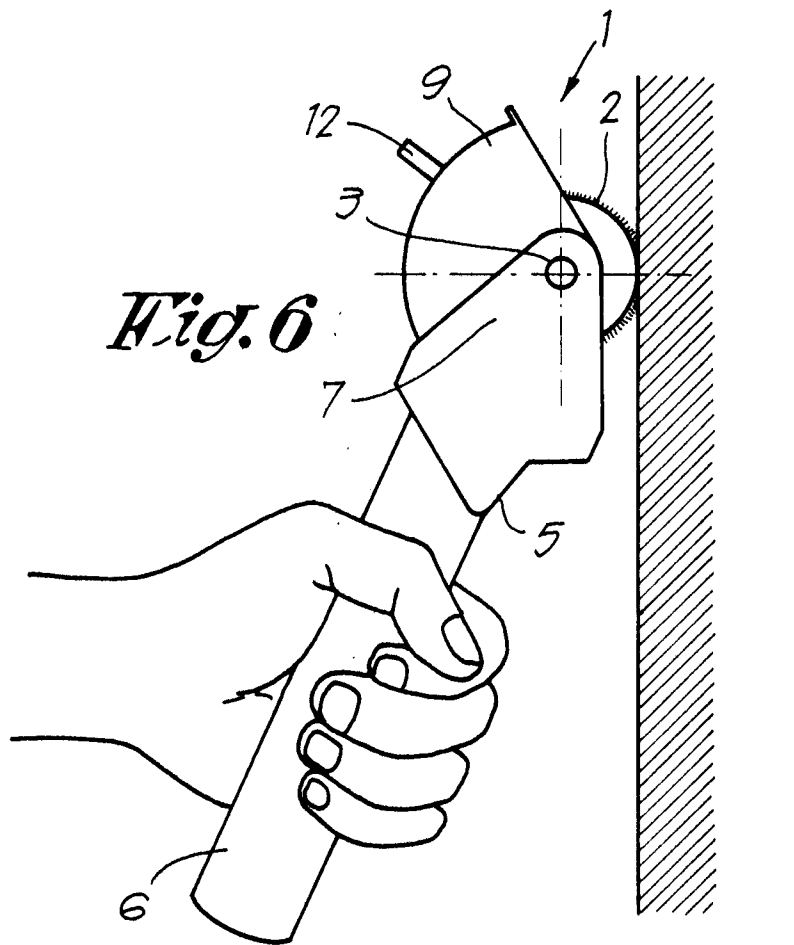


Fig. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 93 20 0063

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
P,X	US-A-5 090 085 (JARECKI ET AL) * le document en entier * ---	1-5	B05C17/02
A	US-A-4 821 362 (KOLB) * colonne 4, ligne 13 - ligne 39 * ---	1	
A	US-A-2 902 706 (GAETKE) * revendication 1 * ---	1	
A	US-A-3 378 872 (FRONTERA) * le document en entier * ---	1	
A	GB-A-2 199 264 (KOVACS) * page 3, ligne 18 - ligne 32 * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B05C
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12 MARS 1993	Examineur JUGUET J.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			